

La notice de cet
avis est disponible
en [cliquant ici](#) ou
sur [impots.gouv.fr](#)

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP SAINT-NAZAIRE
54 AV DU GENERAL DE GAULLE BP
44606 SAINT-NAZAIRE CEDEX

AVIS D'IMPÔTS LOCAUX

Vos références

Numéro fiscal (C) : 05 31 803 727 406
Référence de l'avis : 24 44 4159587 75

Numéro de propriétaire : 055 L08835 T

Département d'imposition : 440
LOIRE-ATLANTIQUE

Commune d'imposition : 055
LA BAULE-ESCOUBLAC

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 13/08/2024
Date de mise en recouvrement : 31/08/2024

Identifiant service : 44111

LE LABOURIER BRUNO
LE LABOURIER MARIE ANNICK
RESIDENCE HORTENSIA
53 AV LOUIS LAJARRIGE
LA BAULE ESCOUBLAC
44500 LA BAULE

Somme à payer

1 174,00 €

Date limite de paiement : 15/10/2024

Payez cette somme par un des moyens suivants :

- sur [impots.gouv.fr](#) en vous connectant à votre espace particulier ou professionnel, puis laissez-vous guider ;
- en utilisant le code ci-dessous avec votre smartphone ou votre tablette ;
- en adhérant au prélèvement à l'échéance avant le 01/10/2024, sur [impots.gouv.fr](#) ou en appelant le 0 809 401 401 *.

Les modalités de paiement sont détaillées dans la notice de cet avis.

Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**
dans votre espace particulier ou professionnel sur
[impots.gouv.fr](#)

 **Par téléphone**
- pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel :
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h
- pour toute autre question, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous)

 **Sur place**
auprès de votre centre des finances publiques
horaires sur [impots.gouv.fr](#), rubrique Contact et RDV

- **pour le paiement de votre impôt :**
SIP SAINT-NAZAIRE
54 AV DU GENERAL DE GAULLE BP
44606 SAINT-NAZAIRE CEDEX
Tél : 02 40 00 43 10
- **pour le montant de votre impôt :**
SDIF DE LOIRE-ATLANTIQUE
PELH ANT SAINT-NAZAIRE-PORNIC
1 RUE FRANCIS DE PRESSENSE
CS 40289
44616 SAINT NAZAIRE
Tél : 02 51 12 86 36

* (service gratuit + coût de l'appel)

FLASHCODE

Flashez ce code avec l'application « Impots.gouv »
pour payer par smartphone ou tablette.

Plus d'informations dans la notice de cet avis.



Les taxes foncières étant affectées aux collectivités territoriales, leurs taux ainsi que leurs évolutions sont déterminés par leurs organes délibérants.

DÉBITEUR(S) LÉGAL(AUX)		
Identifiant	Droit	Désignation et adresse
MCLPD6	PROP/INDIVIS	LE LABOURIER BRUNO MICHEL ANNICK MARIE
MCLPD7	PROP/INDIVIS	TREGOUET MARIE ANNICK YVONNE BERNADETTE

Taxes foncières 2024		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations	
Propriétés bâties	Taux 2023	34,57 %	%	1,50 %	0,238 %	9,67 %	0,275 %		
	Taux 2024	34,57 %	%	1,50 %	0,346 %	9,82 %	0,257 %		
	Adresse	38 AV DE LA GRANDE DUNE							
	Base	280		280	280	280	280		
	Cotisation	97		4	1	27	1	130	
	Cotisation lissée								
	Adresse	53 AV LOUIS LAJARRIGE							
	Base	2146		2146	2146	2146	2146		
	Cotisation	742		32	7	211	6	998	
	Cotisation lissée								
Cotisation 2023	807		35	6	226	7			
Cotisation 2024	839		36	8	238	7	1128		
Variation	+3,97 %	%	+2,86 %	+33,33 %	+5,31 %	0 %			
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés non bâties	Taux 2023	%	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2024	%	%	%	%	%	%	%	
	Bases terres non agricoles								
	Bases terres agricoles								
	Cotisation 2023								
	Cotisation 2024								
	Variation	%	%	%	%	%	%	%	
	Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
Base État						Droit proportionnel :			
Base collectivité						Droit fixe :			
Pour assurer la compensation à l'euro près de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, cette année, votre commune fera l'objet d'une retenue sur le produit de taxe foncière de 2444146 €. Pour plus d'informations, consultez la notice.						Frais de gestion de la fiscalité directe locale		46	
						Dégrèvement Habitation principale			
						Dégrèvement JA État			
						Dégrèvement JA Collectivité			
Références administratives : 440 01 115 111 055 055 A S						Montant de votre impôt		1174	

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R*190-1 et R*196-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2025.

Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail, sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en œuvre, en consultant impots.gouv.fr, rubrique « ouverture des données publiques de la DGFIP ». Les informations recueillies pour les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en œuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772 PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante : <https://www.impots.gouv.fr/portail/confidentialite-informations-personnelles>. Les destinataires de ces données sont les agents habilités de la DGFIP, dans le cadre de leurs attributions et conformément au besoin d'en connaître, les personnes et autres tiers auxquels la loi donne qualité pour en connaître dont notamment les organismes visés par l'article L 135 B du livre des procédures fiscales. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez des droits suivants : droit d'accès, droit de rectification des données vous concernant, droit à la limitation du traitement ainsi que le droit d'opposition au traitement de vos données personnelles hors obligation légale imposant à la DGFIP de traiter lesdites données ou dérogation réglementaire. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante : donnees-personnelles-mes-droits@dgfip.finances.gouv.fr. Pour toutes les questions autres que celles relatives à vos données personnelles (situation et gestion fiscale, changement de situation...), il convient de contacter le service gestionnaire aux coordonnées indiquées dans la rubrique contact de l'avis. En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.